



## Prêt consenti a ma soeur et précisions sur la question

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

je souhaite preter une somme d argent a ma soeur de plus de 30,000 euros dans le cadre de son achat immobilier,faut il le declarer aux impots.

est ce qu une reconnaissance de dettes en 2 exemplaires redigee elle meme ,est suffisant .

merci pour votre reponse,,

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

je souhaite preter une somme d argent a ma soeur de plus de 30,000 euros dans le cadre de son achat immobilier,faut il le declarer aux impots.

non vous n'avez pas besoin de déclarer cette somme puisqu'il s'agit d'un prêt et non d'une donation sauf si vous prêtez cet argent avec un taux d'intérêt.

est ce qu une reconnaissance de dettes en 2 exemplaires redigee elle meme ,est suffisant .

Oui. N'oubliez pas d'indiquer l'identité des deux parties la somme exacte la date et de signer les documents.

Cordialement